



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PLAN D'ACTION POUR LA GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU**

dans les Pyrénées-Orientales



Sommaire

Éditorial du préfet	page 3
Situation	page 4
Bilan de l'année 2023 - Une année de gestion de la sécheresse	page 5
Au-delà des économies, une année de travail pour optimiser la ges- tion de la ressource en eau et innover	page 7
Plan d'action pour 2024 : sécuriser l'accès à l'eau & développer de nouvelles ressources	page 9
Contacts	page 15

Éditorial

Les Pyrénées-Orientales sont le seul département de France à avoir connu un épisode de sécheresse aussi intense, aussi long et aussi important. De fait, des restrictions d'usage sont en vigueur sans discontinuer depuis juin 2022, et dans certains territoires – je pense notamment à la vallée de l'Agly – la ressource s'est fortement amenuisée. Cette situation n'est pas sans impact sur l'activité du département, je pense notamment à la profession agricole dont certains secteurs souffrent particulièrement de cette sécheresse. Sur le temps long, les pluies et la neige risquent d'être moins importantes, ainsi que plus irrégulières. Il est donc urgent de commencer à s'adapter à cette situation.

Depuis plus d'un an, le département agit. En articulation avec le « Plan eau » engagé par le Président de la République en mars 2023, l'ensemble des acteurs du territoire – communes, département, intercommunalités, région, syndicats de bassin, syndicats des nappes, entreprises, monde agricole, associations environnementales, ASA, fédérations et bien sûr services de l'État – se sont engagés pour **économiser, optimiser et développer** de nouvelles ressources, ceci dans l'objectif de sécuriser l'accès à l'eau pour tous.

Bien sûr, ce chantier considérable prend du temps, les solutions sont multiples, elles s'adaptent territoire par territoire, et parfois les idées les plus simples ne sont pas les meilleures. Malgré tout, chaque solution est examinée, sans tabou, sans a priori, avec comme seule boussole l'efficacité et l'acceptabilité.

Ce plan d'action comporte d'abord des mesures permettant de sécuriser l'eau potable et l'eau pour l'agriculture, qui est en première ligne face à cette sécheresse qui a un impact direct sur sa compétitivité. Mais il regroupe d'autres mesures, portées par les acteurs publics et privés,

et qui visent de manière générale à améliorer la gestion de la ressource dans le département.

Je souhaite à cet égard remercier les maires, qui se sont engagés dans ce travail en signant une charte d'engagement conçue entre l'État et l'AMF. Les collectivités, département, région, se sont associées à cette dynamique. Je salue également les efforts accomplis par les entreprises, agricoles bien sûr, mais aussi de tous les autres secteurs (industrie, tourisme, BTP...) qui ont proposé et continuent d'approfondir des plans d'économie sectoriels complémentaires des restrictions administratives. Je salue aussi l'engagement de tous les élus du territoire, département, région, intercommunalités, syndicats de bassin et des nappes, qui mobilisent énergie et moyens pour identifier et anticiper les difficultés, et pour innover et porter les projets locaux. Enfin, je remercie les habitants du département qui ont fait des efforts, chacun à son niveau, pour éviter de gâcher une ressource précieuse. Tous, ils ont permis de traverser la crise qui malheureusement perdure.

A vos côtés, l'engagement de l'État, des services placés sous mon autorité mais aussi de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, a été, est, et restera total. Les Pyrénées-Orientales sont parmi les premiers départements français à affronter ces conséquences inédites du changement climatique et à devoir s'adapter. Personne ne nie l'enjeu ni sa difficulté. Cependant, les Pyrénées-Orientales c'est aussi le territoire où il se passe quelque chose, où les acteurs locaux ont pris le sujet en main, où les innovations se font, où l'État facilite autant qu'il le peut la réalisation des travaux, bref un territoire qui s'est pris en main et qui avance – collectivement.

Thierry BONNIER
Préfet
des Pyrénées-Orientales



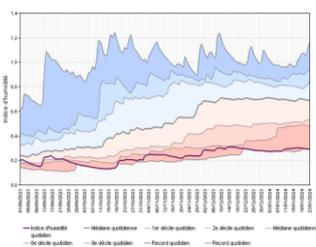


SITUATION

L'année 2023 a constitué une année record avec un déficit de pluviométrie 11 mois sur 12 par rapport à une année normale, dont 7 mois à plus de 50 % de déficit. Cette situation de crise persiste dans la durée. L'état des ressources début 2024 est plus préoccupant qu'en janvier 2023 sur la plus grande partie du département : le déficit de précipitation s'est accentué et les effets cumulatifs se font ressentir (nappes et zones humides non rechargées, végétation asséchée).

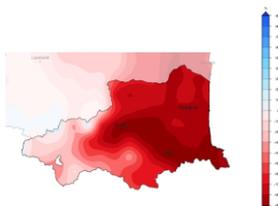
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTÉO FRANCE
Indice des sols superficiels

Indice d'humidité des sols superficiels



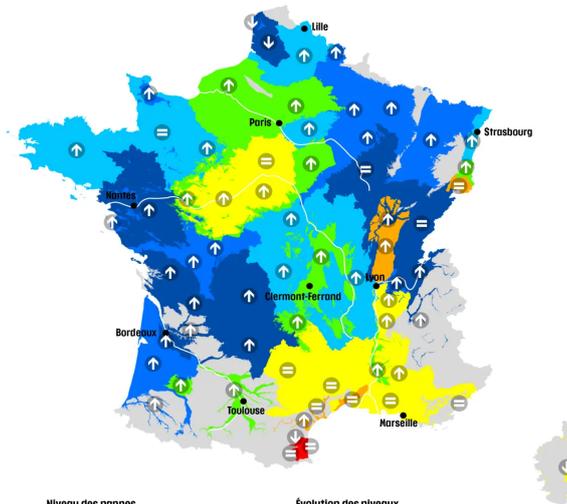
Depuis fin septembre, nous flirtons avec la courbe du record bas de cet indice.

23 janvier 2024 : Écart à la normale de l'indice d'humidité des sols superficiels (Normale de référence sur la période 1991-2020)



Nous restons sur un indice d'humidité des sols superficiels bas avec un déficit atteignant jusqu'à -90 % sur un axe Prades-Ceret. Plus généralement, plus nous allons vers l'Est, plus le déficit est important.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
brgm
Géosciences pour une terre durable
SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL
Situation des nappes au 1^{er} janvier 2024



- Niveau des nappes**
- Niveau très haut
 - Niveau haut
 - Niveau modérément haut
 - Niveau autour de la moyenne
 - Niveau modérément bas
 - Niveau bas
 - Niveau très bas
 - Sans nappe libre étendue / Absence de points de suivi
- Évolution des niveaux**
- ↑ En hausse
 - = Stable
 - ↓ En baisse

© BRGM / www.brgm.fr

Cette cartographie des indicateurs globaux illustrant les fluctuations moyennes des nappes, se sert étroitement des indicateurs ponctuels relatifs au niveau des nappes (latomètres). Un indicateur « Niveau des nappes » compare le mois en cours par rapport aux mêmes mois de l'année précédente, soit au minimum l'écart de centimètres et jusqu'à plus de 100 cm, soit rapport en 7 classes, du niveau le plus bas (niveau le plus haut) au niveau le plus haut (niveau le plus bas). L'indicateur « Évolution des niveaux » traduit la variation du niveau (en cm) par rapport aux 2 mois précédents (stable, à la hausse ou à la baisse).

Carte réalisée le 23 janvier 2024 par BRGM. Sources de données : des données de latomètres (2023), sources des données : ADEP (données relatives à l'hydraulique souterraine) / France de comité de BA. Producteurs de données et contributeurs : AFDNA, BRGM, Conseil Départemental de la Vendée, Conseil Départemental des Landes, Conseil Départemental du Lot, EPF Vaucluse, Parc Naturel Régional des Grands Causses, Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Artois (SIVIA), Syndicat Intercommunal pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon (SIVP).

→ La [plateforme Visi'eau 66](#) permettant la visualisation de l'état des cours d'eau et nappes en temps réel.

BILAN DE L'ANNÉE 2023 - UNE ANNÉE D'ÉCONOMIE DE LA RESSOURCE

POURQUOI NOUS L'AVONS FAIT ?

En principe, les ressources en eau du département se renouvellent avec les pluies de l'automne et de l'hiver, ainsi qu'avec la fonte des neiges, qui alimentent rivières, canaux et nappes.

2023

- un déficit de neige de 75%
- déficit de pluie de 50% sur l'ouest du territoire

→ Les mois de recharge hivernale ont été particulièrement déficitaires

- Notre objectif n'est pas d'économiser pour économiser, mais de le faire équitablement afin que la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement et l'emploi des habitants du département soient préservés au maximum.

Toutes les activités sont importantes : elles créent de l'emploi et font vivre des familles. Il faut les préserver du mieux possible.

- Tous les secteurs du département ont été mis à contribution :

Particuliers, services publics locaux, agriculture, hôtellerie, campings, stations de lavage de véhicule, parcs aquatiques, BTP, industrie, golfs... Toutes les économies ne sont pas aussi substantielles, mais il n'y a pas de petites économies.

COMMENT NOUS L'AVONS FAIT ?

Un objectif partagé : « Réaliser le maximum d'économies en recherchant le moindre impact sur l'activité du département ».

Des restrictions d'usage sont en place depuis juin 2022.

- Les Pyrénées-Orientales sont le seul département dans ce cas.

Les mesures administratives ont été discutées avec les élus locaux et les acteurs économiques ou associatifs.

- Les restrictions applicables aux particuliers et aux entreprises non-agricoles sont identiques sur tout le département, à l'exception des hauts cantons dont la situation varie plus régulièrement dans l'année.
- Les restrictions applicables à l'irrigation agricole ont été discutées avec la profession agricole et avec les responsables des réseaux d'irrigation pour correspondre à la situation de chaque territoire et pour tenir compte des différences entre les modes d'irrigation et les types de cultures.

Les maires se sont engagés en signant une charte, proposée par l'État et l'AMF, prévoyant 9 engagements sur l'animation de la politique de l'eau dans le département.

- Information de la population, plans communaux d'économie d'eau, réduction des consommations des bâtiments municipaux, contrôles en lien avec la gendarmerie et la police de l'eau, travail de fond avec les acteurs économiques de la commune : l'action locale a permis de créer un mouvement de fond dans le département.

Au-delà des arrêtés préfectoraux, les acteurs économiques ont mis en oeuvre des plans d'économie volontaires.

- C'est notamment le cas de plusieurs fédérations de canaux d'irrigation, de l'hôtellerie de plein air, des ports de plaisance ou encore de l'hôtellerie-restauration. Les professionnels ont estimé les résultats de ces plans : près de **80 %** d'économies au plus fort de l'été sur certains canaux ; **17 %** économisés dans les campings ; **30 %** d'économie dans les hôtels-restaurants.

UNE ACTION COLLECTIVE QUI DONNE DES RÉSULTATS

Grâce à la mobilisation de tous pour respecter les restrictions et faire des économies volontaires, beaucoup d'eau a pu être économisée. Par exemple, sur le territoire de la communauté urbaine de Perpignan, les consommations d'eau sont 12 % moins élevées en 2023 qu'en 2022, avec un pic à **30 % de baisse pendant l'été**. Sur le territoire de la communauté de communes Sud-Roussillon, la baisse totale est de 23 % (500 000 m³ économisés).

Ces **mesures d'économies** seront **prolongées en 2024** jusqu'à ce que la situation s'améliore, avec toutefois **trois précisions importantes pour les habitants** :

- Les forages individuels restent interdits jusqu'à nouvel ordre, sauf rupture d'alimentation en eau potable. C'est une question d'efficacité et de civisme : il faut choisir entre les pelouses et l'économie du département.
- **L'arrosage des arbres et arbustes sera autorisé**, sous condition que la terre autour de l'arbre soit protégée par un paillage végétal afin de garder l'humidité.
- **L'arrosage des potagers vivrier restera possible**, en fonction de la situation de la ressource en eau et après consultation du syndicat de bassin et du monde agricole. En revanche, les communes seront encouragées à équiper les potagers communaux de réservoirs d'eau de pluie et à équiper les plants en paillage végétal pour garder l'humidité de la terre.

AU-DELÀ DES ÉCONOMIES, UNE ANNÉE DE TRAVAIL POUR OPTIMISER LA GESTION DE LA RESSOURCE ET INNOVER

LUTTER CONTRE LES FUITES SUR LES RÉSEAUX D'EAU

Beaucoup de réseaux sont anciens, et perdent une part importante de l'eau prélevée. Dans le département, on estime qu'en 2020 les réseaux d'eau potable perdaient environ 25% de l'eau prélevée.

- En lien avec les communes et intercommunalités, des plans d'action ont été établis pour toutes les communes du département afin de réduire ces fuites, en priorisant les communes les plus peuplées. L'État a conditionné le versement de subventions d'investissements à la mise en œuvre de ces plans.
- Près de 8 M€ de moyens mobilisés en ce sens en 2023 pour les communes et intercommunalités, dont 5,5 M€ d'aides de l'État (préfecture, agence de l'eau) et 2,4 M€ d'aides du Département.

SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'État et le Département ont engagé un travail coordonné auprès de toutes les communes, afin de réparer les fuites, mobiliser des ressources alternatives, les connecter à d'autres réseaux.

20

D'entre elles ont engagé des travaux structurels pour résoudre le problème.

42 COMMUNES

sont identifiées à ce jour en tension

- La priorité sera de les accompagner dans les semaines à venir pour faire face.
- L'État a bâti un plan de crise, dit plan ORSEC eau, afin d'organiser la réponse à apporter dans un scénario de rupture.

RECHARGER LES NAPPES

Les nappes se rechargent grâce aux pluies, via les fleuves et rivières ou par les canaux. Les nappes sont notre meilleur stockage, car il n'y a pas d'évaporation. En 2023, les nappes n'ont pas bénéficié de recharges naturelles rapides.

Pour optimiser le stockage de l'eau dans les nappes,

3 EXPÉRIMENTATIONS
ont été organisées en juin

- par le syndicat des nappes
- par les syndicats de bassin
- par la chambre d'agriculture
- par les fédérations de canaux d'irrigation

avec l'appui de l'État, pour diriger l'eau vers les endroits les plus propices au remplissage des nappes.

RÉUTILISER LES EAUX USÉES, en priorité celles rejetées en mer

La France ne réutilise que 0,2% de ses eaux usées, contre 10 % en Espagne. Pourtant ces eaux peuvent être tout à fait utiles pour l'irrigation, le nettoyage des voiries et l'arrosage.

EN 2022

1

seule station d'épuration des PO disposait d'une autorisation administrative de récupérer ses eaux.

EN 2023

7

stations sont autorisées

- 2 de manière pérenne
- 5 de manière provisoire

- Par ailleurs, des communes réutilisent leurs eaux de lavage de filtre des piscines pour nettoyer les voiries ou arroser les arbres.

ADAPTER LA GESTION DES BARRAGES À L'URGENCE

Les règles de remplissage et de vidage des barrages de Vinça et de l'Agly par le département sont fixées par le préfet dans un règlement d'eau. En principe, le barrage de Vinça reste vide entre mi-octobre et début janvier pour éviter les crues.

EN 2023

- sur demande du département et de la profession agricole avec l'accord de la ville de Perpignan et le syndicat du bassin de la Têt, le préfet décide de garder un culot dans le barrage de Vinça pour favoriser le remplissage de la Raho, grâce à la solidarité des canaux.
- Ce système a déjà permis de stocker 2 Mm3 dans la Raho

RELANCER LE SUJET DES RÉSERVES

La création de réserves d'eau peut constituer une solution sur certains territoires, soit parce qu'il n'y pas d'irrigation en dehors de la pluie, soit parce que les variations des fleuves permettent d'en stocker une partie. Il faut toutefois regarder au cas par cas, et que ces réserves servent à tous les usages (irrigation, incendie, biodiversité...). Il faut aussi trouver un porteur et un financeur.

- Le projet d'irrigation des Aspres porté par la communauté de communes a été relancé avec l'appui de l'État, de la région et du département.
- Une étude a été lancée sur le Tech pour constituer une réserve connectée à la rivière.
- D'autres projets sont moins aboutis, mais sont accompagnés par l'État et les collectivités locales.

TESTER DES IDÉES INNOVANTES

- Partenariat entre la chambre d'agriculture, les coopératives et le SDIS pour remplir les anciennes cuves d'eau mobilisables pour lutter contre les incendies.
- Autorisation de deux petites stations de dessalement à Port-Vendres et Saint-Cyprien, destinées à l'utilisation sur le port.

ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE LONG-TERME D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- L'étude stratégique fixant les contours de la gestion de l'eau dans le département d'ici 2070 a été lancée en 2023 par les quatre syndicats de bassin et le syndicat des nappes, en association avec la chambre d'agriculture qui porte le schéma directeur des eaux brutes agricoles pour participer à l'établissement de la stratégie du territoire et contribuer à donner au monde agricole les perspectives qui lui manquent. Ces études, coordonnées par l'État, visent à bien cerner ce que sera l'état de la ressource et des besoins en tenant compte des activités du territoire, de ses ambitions (souveraineté alimentaire, tourisme résilient...) et du changement climatique.
- Livraison de ces études en 2025. Sur cette base, tous les partenaires se réuniront pour planifier l'action à long terme du département en matière d'eau.



PLAN D'ACTION POUR 2024

sécuriser l'accès à l'eau pour tous et développer de nouvelles ressources

Bien entendu, les actions engagées en 2023 seront poursuivies. Mais de nouvelles actions seront mises en œuvre.

Pour identifier les solutions locales les plus pertinentes, le Gouvernement a mobilisé depuis fin octobre 2023 une mission composée de trois inspecteurs de l'environnement et de l'agriculture, chargés de travailler avec tous les acteurs de l'eau pour dégager de nouvelles solutions prêtes à être mises en œuvre et aider à tracer des perspectives.

Les premières propositions de la mission ont été présentées lors de la réunion du 30 janvier 2024. Sur cette base, les recommandations suivantes seront mises en œuvre :

RECHARGER LES NAPPES

**OBJECTIF
2024**

Tirer les leçons de l'expérimentation dans un protocole, le principe d'un stockage dans les nappes pour exploiter au mieux les pluies éventuelles, les stocks de nos barrages, et la fonte des neiges.

POUSUIVRE L'ADAPTATION DE LA GESTION DES BARRAGES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**OBJECTIF
2024**

Poursuivre l'adaptation de la gestion du complexe hydraulique Vinça-La Raho dans le contexte de changement climatique et au regard des réflexions sur les usages de l'eau en aval.

LUTTER CONTRE LES FUITES SUR LES RÉSEAUX D'EAU

**OBJECTIF
2024**

Poursuivre l'action d'accompagnement menée en 2024 avec l'appui du département. L'Etat conditionnera les subventions à la mise en place d'un plan visant au moins 65% d'efficacité.

RÉUTILISER LES EAUX USÉES

**OBJECTIF
2024**

- Pérenniser les autorisations et faire émerger des projets permettant d'utiliser une partie substantielle des eaux usées pour l'agriculture notamment, mais aussi pour l'industrie ou les services municipaux.
- L'État vient de publier plusieurs décrets et arrêtés pour préciser les conditions selon les différents usages, ce qui doit donner de la visibilité pour pérenniser les projets en cours.
- Soutenir les projets de réusage des eaux grises dans les bâtiments, en anticipant le cadre réglementaire en cours d'allègement.

FAIRE AVANCER LE SUJET DES RÉSERVES

**OBJECTIF
2024**

- Autoriser le projet de réserve et de réseau d'irrigation des Aspres.
- Le code de l'environnement prévoit que les petites retenues multi-usages de moins de 60 000 m³ sont soumises à une procédure simplifiée de déclaration et non d'autorisation : l'État prend l'engagement que si des projets mûrs, portés et financés lui sont présentés, il accordera son autorisation dans un délai allant de 4 à 6 mois.
- Mise en oeuvre d'un pôle d'appui sur les ouvrages d'irrigation.

ORIENTER LES CHOIX EN MATIÈRE D'URBANISME

En lien avec l'AMF, la CCI, la CMA et la fédération du bâtiment, sera élaboré un guide relatif à la gestion économe de l'eau dans les partis pris d'aménagement et d'urbanisme :

- limiteurs de débit
- réutilisation des eaux grises
- plantes économes en eau
- piscines «autonomes»

Ce guide sera mise à disposition des maires, des intercommunalités et du SCoT Plaine du Roussillon et pourra permettre de renforcer les décisions prises en matière d'urbanisme afin de les rendre plus cohérentes avec la situation.

- Par ailleurs, aujourd'hui déjà aucune autorisation d'urbanisme ne peut être accordée en cas d'impossibilité pour l'autorité compétente d'indiquer dans quel délai les travaux sur les réseaux nécessaires pour la desserte du projet seront exécutés et en cas de risque d'atteinte à la salubrité publique.

AMÉLIORER NOTRE GESTION DES PISCINES INDIVIDUELLES

27 000

PISCINES INDIVIDUELLES

dans le département, donc beaucoup sont vidées l'hiver, ou ne sont pas recouvertes par une bâche ou une protection même en plein été :

or, protéger sa piscine permet d'éviter

80 %

DE L'ÉVAPORATION

- Réflexion sur l'obligation pour tous les propriétaires de piscines de se doter d'un dispositif de protection afin d'éviter l'évaporation.
- En lien avec l'État, la Fédération des professionnels de la piscine organisera une campagne de sensibilisation sur la manière de rendre les piscines plus économes en eau.

CRÉER UN OBSERVATOIRE DE LA RESSOURCE POUR AMÉLIORER LES CONNAISSANCES

On ne peut agir efficacement que si l'on est tous d'accord sur les constats. L'ambition est de constituer un observatoire de l'eau avant l'été 2024 afin de fédérer tous les acteurs sur la connaissance de ce qui se passe, d'agréger leurs informations sur la situation, de centraliser l'ensemble des remontées d'information des exploitants dans un cadre partagé, et de permettre aux décideurs de prendre des décisions adaptées.

RÉGLER LA QUESTION DES FORAGES

De nombreux forages – d’irrigation, particuliers, d’entreprises – sont présents sur les nappes du Roussillon. Tous ne sont pas connus, et en tout état de cause, l’importance des prélèvements cumulés dépasse souvent celle des ressources disponibles. C’est un problème non pas seulement par rapport au respect de la règle, mais parce que cela ne permet pas d’assurer que chacun aura droit à un peu d’eau : c’est une question d’équité et d’efficacité.

- Les forages communaux ont tous vu leurs plafonds revus en 2022
- En 2024, tous les campings auront des forages réguliers et à jour
- Un travail mené par l’État, la chambre d’agriculture et le syndicat des nappes depuis 2018 va entrer en 2024 en phase de concrétisation afin de doter les forages agricoles pas encore régularisés de compteurs, d’une autorisation et surtout d’une démarche de gestion collective.
- La question de la connaissance et de la réglementation des forages domestiques sera rapidement posée. Ils restent interdits en 2024, sauf risque de rupture d’eau potable.

ACCOMPAGNER LES CANAUX

- Certains canaux du département ont besoin de travaux ou d’une modification de leurs modes de gestion afin d’en rendre le fonctionnement plus efficace au service de leurs adhérents. L’État et l’Agence de l’eau accompagneront les associations syndicales autorisées (ASA), en lien étroit avec la Région qui gère les fonds européen, le département et le bloc communal, afin de préparer les investissements nécessaires. La mission canaux de la chambre d’agriculture, cofinancée par l’Agence de l’eau et pilotée collégialement contribuera à la mise en œuvre de cet accompagnement.
- Agir pour le maillage de canaux agricoles, notamment sur le secteur de l’Agly, afin d’en renforcer la résilience.

SOUTENIR DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Les zones humides notamment permettent de conserver l'eau dans le sol.

Un état des lieux par bassin sera mené en lien avec les syndicats de bassins afin d'identifier des actions pouvant être lancées rapidement.

RENFORCER LES PLANS D'ACTION SECTORIELS

Les plans d'économie mis en œuvre en 2023 ont vocation à s'enraciner dans la durée. L'État et les organisations professionnelles travaillent en ce sens. Un plan de contrôle sera mis en place afin de suivre l'application des plans.

POUR Y PARVENIR, UNE MÉTHODE : LE COLLECTIF

Communes, département, intercommunalités, région, syndicats de bassin, syndicat des nappes, entreprises, monde agricole, associations, fédérations et bien sûr services de l'État : chacun a son rôle à jouer. La crise a suscité beaucoup d'initiatives et de bonnes volontés qu'il faut pérenniser. La méthode que le préfet a proposée pour organiser 2024 et construire l'avenir est la suivante :

1- Mettre le sujet de l'eau en priorité n°1, en réunissant régulièrement autour du préfet la cellule de crise chargée notamment de surveiller les questions d'eau potable, de qualité des eaux, d'assec et les impacts économiques de la sécheresse.

2- Travailler sur les mesures d'économie nécessaires pour passer le cap de 2024 avec l'ensemble des acteurs concernés, et soutenir les entreprises qui innovent dans chaque secteur.

3- Faire confiance aux dynamiques locales : en partenariat l'association des maires des PO, les maires se sont fortement mobilisés en 2023 pour faire de la pédagogie, expliquer la situation, mettre en œuvre des économies dans leurs communes, et accompagner en cas de difficulté. Cette dynamique va reprendre en 2024, elle sera au cœur de notre réussite.

4- Inscrire dans la durée le travail sur l'eau, en créant une **revue de projet**. Réunissant chaque mois autour du préfet l'ensemble des gestionnaires de l'eau, elle aura pour rôle de piloter la réalisation des actions décidées en commun, de tenir les calendriers, de lever les éventuels obstacles administratifs et de proposer de nouvelles solutions au fur et à mesure.

5- Communiquer sur les initiatives prises dans le département, qui illustrent que face à la crise, la mobilisation est totale.

CONTACTS :

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
24, Quai Nicolas Sadi Carnot - 66000 Perpignan



Bureau de la Représentation de l'Etat et de la
communication interministérielle

pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr

07 85 44 44 37 | 04 68 51 65 40

24, Quai Sadi Carnot - BP 951 - 66951

Perpignan Cedex

